



**CONCOURS DE ASI EXTERNE
ASSISTANT EN GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE**

BAP J : Gestion et pilotage

Emploi-type : Gestionnaire financier et comptable

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

11 juin 2018

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 4

Lisez attentivement les instructions avant de commencer à composer

Instructions importantes

Ce dossier constitue le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité et le document sur lequel vous devez formuler toutes vos réponses.

Il contient 11 pages, numérotées de 1 à 11. Assurez-vous que cet exemplaire soit complet. **Il ne doit pas être dégrafé** et devra être remis aux surveillants à l'issue de la composition. Ecrivez lisiblement au stylo ou à l'encre. L'usage du crayon à papier n'est pas autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité doit figurer **uniquement** dans la partie inférieure de la première page du document mis à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur une autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (dans le texte du devoir, en fin de copie...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

L'usage de la calculatrice est interdit. Votre téléphone portable doit être éteint pendant la durée de l'épreuve.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Numéro d'anonymat

(Réservé à l'administration)



NE RIEN ECRIRE SUR CETTE PAGE

Numéro d'anonymat
(Réservé à l'administration)



Au 1er septembre 2018, vous venez d'être affecté(e) auprès de Lyon Innov' Université au sein du Service du Budget de la Direction des Finances. En tant qu'assistant ingénieur, vous occupez le poste de Gestionnaire du Budget et, à ce titre, dans le cadre de la procédure d'élaboration budgétaire pour l'exercice 2019, votre chef de service vous demande d'apporter des éléments de réponse en vous appuyant sur le dossier fourni ci-après.

Détail des prévisions de recettes et dépenses connues à cette échéance :

A. ESTIMATION DES RECETTES

Le Conseil d'Administration a décidé que les recettes relatives à l'opération de bâtiment recherche et au projet ANR seront fléchées.

Les subventions de fonctionnement suivantes sont attendues :

- La subvention pour charges de service public : estimée à 135 600 000 € versée intégralement en 2019 ;
- Collectivités territoriales : subvention pour la maintenance des bâtiments, versée intégralement sur 2019 pour 4 510 000 € ;
- Projet UE de recherche relatif à la « nidification des mouettes dans le pacifique », dont Lyon Innov' Université est coordonnateur. Le versement du solde par la Commission est prévu en janvier 2019 pour 270 000 € dont 100 000 € en Opérations au nom et pour le compte de tiers, reversés à des partenaires du projet.

Ressources propres :

- Droits d'inscription (DI) de l'année universitaire 2019/2020 : 3 000 000 € intégralement encaissés en 2019 ;

NB : Pour cet exercice, en droits constatés, vous considèrerez que les Droits d'inscription sont intégralement rattachés à l'exercice 2019.

- Activités de formation continue débutées en septembre 2018 et achevées en juin 2019, et financées par la Région : 600 000 € versés selon l'échéancier suivant : 50% au démarrage en septembre 2018, 30% à la fin des formations en juillet 2019, et 20% après réception des justificatifs en janvier 2020.

NB : Pour cet exercice, en droits constatés, ces recettes seront comptabilisées au prorata temporis.

- Locations de salles à des entreprises sur l'année universitaire 2018-2019 (septembre-juin) : 50 000 € mensuels facturés le dernier jour de chaque mois et encaissés le mois suivant.
- Taxe d'apprentissage : 1 000 000 € estimés selon une analyse rétrospective, intégralement versée en 2019.



- Vente d'un bien propre pour 2 000 000 € dont la signature de l'acte de vente est prévue en janvier 2019.

Autres :

- Les reprises sur financements externes de l'actif : 4 500 000 €.
NB : Opération extrabudgétaire, n'impactant que la situation patrimoniale (compte de résultat).

Subventions d'investissement :

- Conseil Régional : 2 500 000 € encaissés en totalité 2019 pour participer au financement du bâtiment Recherche.
- ANR : convention de 2 000 000 € signée en 2017, justification intermédiaire en septembre 2018 pour 1 400 000 € dont l'encaissement est prévu en janvier 2019. Fin de la convention en juin 2019, justification du solde en juillet pour 600 000 € et encaissement prévu en octobre.

B. ESTIMATION DES DEPENSES

Personnel :

- Masse salariale estimée à 120 000 000 €.

Fonctionnement :

- dépenses sur lesquelles AE = CP :
 - 785 000,00 € - Projet Recherche ANR
 - 23 215 000 € - Dépenses récurrentes
 - 200 000 € - Frais d'agence liés à la vente du bien payables en 2019.

Dépenses identifiées sur lesquelles AE ≠ CP :

- Le contrat de nettoyage des locaux doit être signé au 1er juillet 2019, il est estimé à 5 000 000 € répartis sur une durée de 4 ans. Echéances payables trimestriellement à trimestre échu.
- Autre
 - Dotations aux amortissements : 9 000 000 €
NB : Opération extrabudgétaire, n'impactant que la situation patrimoniale (compte de résultat).

Investissement :

- Investissement courant AE = CP pour 960 000 €,
- Investissement pour mise en accessibilité Handicap pour 500 000 €.



Il est prévu de signer et notifier en 2019 un marché sur 3 ans, il sera planifié en trois phases prévisionnelles inscrites au Programme pluriannuel d'investissement

- Phase 1 (2019) : 150 000 €
 - Phase 2 (2020) : 150 000 €
 - Phase 3 (2021) : 200 000 €
- **Projet ANR** : achat d'un ensemble de matériels pour 600 000 € par un marché à tranche ferme notifié en janvier 2019 et payé en 3 fois :
 - Avance sur marché de 60 000 € en janvier 2019
 - 300 000 € en avril 2019
 - 300 000 € en juin 2019 avec récupération de l'avance.
 - **Projet Immobilier Recherche** : une tranche ferme de 2 000 000 € doit être notifiée en avril 2019. Une tranche conditionnelle est prévue pour être affermée pour 1 600 000 € en septembre. La tranche ferme sera payée dans l'année, tandis que la tranche conditionnelle sera payée pour 960 000 sur 2019 et 640 000 sur 2020.

EXERCICE 1

- Classer les différentes recettes budgétaires de cet établissement selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.
- Reporter dans le tableau des autorisations budgétaires, les intitulés ainsi que les montants des recettes globalisées et fléchées (cf exercice 3).

RECETTES GLOBALISEES	RECETTES FLECHEES



EXERCICE 2

Avec les informations données ci-après, vous voudrez bien remplir les échéanciers d'AE et de CP au titre de la prévision et de l'exécution avec notamment l'impact du service fait.

La Lyon Innov' UniVersité attribue en 2019 un marché de travaux pour mise en accessibilité Handicap de 500 000 € sur 3 ans.

Ce marché est planifié sur 3 exercices budgétaires et inscrit au Programme pluriannuel d'investissement et au plan de Trésorerie :

Année 2019 : 150 000 €

Année 2020 : 150 000 €

Année 2021 : 200 000 €

Prévision	2019	2020	2021
AE			
CP			

A l'issue de la première année 2019, l'université constate un service fait de 100 000 € (l'entreprise ayant pris du retard sur le programme), et paye la facture correspondante.

La deuxième année 2020, le service fait est de 120 000€, mais seulement 100 000 € ont été facturés par l'entreprise et payés avant la clôture par l'établissement.

Exécution	2019	2020	2021
AE			
Service fait			
CP			

Questions :

- Selon vous, quelle procédure de mise en concurrence a été mise en œuvre ?
- Quels sont les grands principes de la commande publique ?





EXERCICE 4 - Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel		Subventions de l'Etat	
		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention		Autres subventions	
		Autres produits	
TOTAL DES CHARGES (1)		TOTAL DES PRODUITS (2)	
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>		<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants	<i>A quoi sert la capacité d'autofinancement ?</i>
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))		
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, financement externe de l'actif		
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs		
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
= CAF ou IAF*		

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement



LEXIQUE

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir sur l'exercice en cours et/ou les exercices ultérieurs.

Les AE représentent les engagements fermes prévus pour un exercice quelle que soit leur durée d'exécution.

Elles sont consommées par les engagements juridiques fermes pris pour un montant déterminé auprès d'un tiers identifié pour une durée connue.

Elles sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

LES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payés pendant l'exercice.

Ils représentent les montants des décaissements prévus pour un exercice. Ils sont consommés sur la base de la date de l'écriture de paiement.

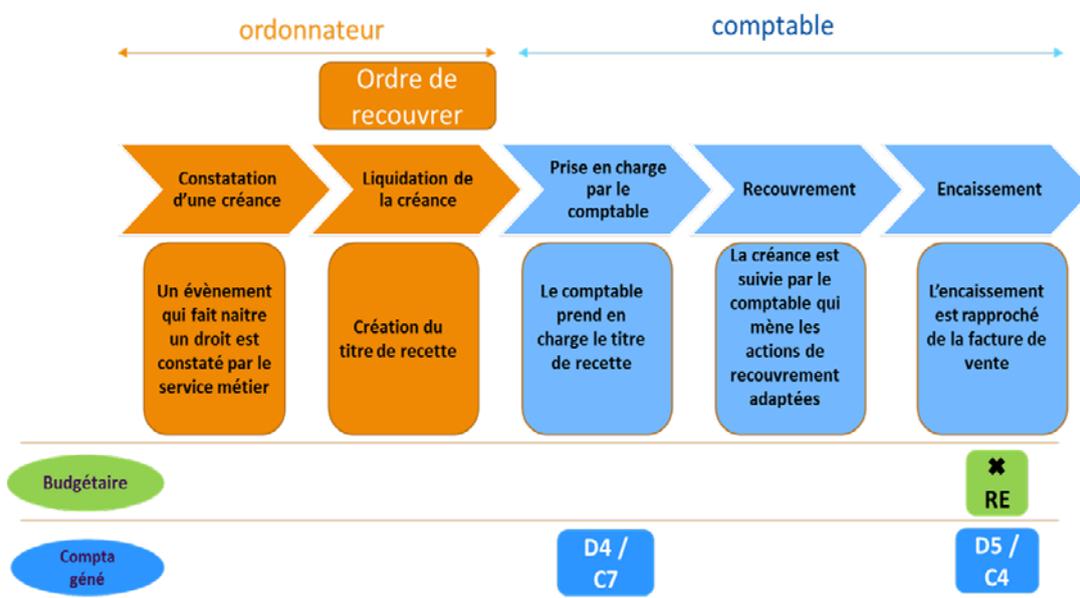
Les CP doivent être rattachés aux engagements juridiques dont ils assurent le règlement et non au AE.

Les CP sont limitatifs par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

Un engagement juridique (EJ)

- est l'acte par lequel l'organisme crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense
- doit respecter les limites de l'autorisation budgétaire (AE)
- porte au moins les informations suivantes pour consommer des AE : un montant ferme, un (des) tiers déterminé(s), une durée déterminée

Le Flux Recette



Un marché à tranche

Consomme des **AE** à la **validation de l'EJ** pour le montant de la tranche ferme et du dédit (l'indemnité consomme les AE dès la notification du marché et ces AE sont ensuite récupérées au moment de l'affermissement de la tranche conditionnelle correspondante). **Consomme des AE** pour le montant des **tranches conditionnelles** suite à la validation de **l'affermissement des tranches conditionnelles**.

Donne lieu à la consommation des **CP** lors des **paiements associés**.